

Question 13
du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Olivier Turin, concernant
l'approbation du plan d'aménagement Rhône 3 (PA-R3)

Hormis des buts sécuritaires, le projet de troisième correction du Rhône exige aussi des mesures écologiques et socio-économiques. Pour cette raison, il est nécessaire d'avoir une vision globale de l'ensemble du bassin versant valaisan. Au lieu de cela, une mesure anticipée est en cours à Sion et d'autres vont suivre alors même que le projet n'est pas approuvé. Quand est-ce que le Conseil d'Etat va approuver le PA-R3, afin d'assurer la coordination et la réalisation de toutes les mesures?